

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Possession, le **17 AOUT 2016**



Monsieur le Président
Communauté d'agglomération
du TCO
BP 49
97822 Le Port Cedex

N/ Réf. : AQB/WP/0425/08/16

Affaire suivie par A.Quid'Beuf
→ : 02 62 22 40 50 -

Objet : Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains du TCO
Ref courrier TCO n°160003431/ 20 mai 2016

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'évaluation puis de l'élaboration d'un nouveau projet de Plan de Déplacements Urbains, vous avez sollicité la commune de la Possession par courrier daté du 20 mai 2016 afin de rendre un avis sur l'ensemble de la démarche et des documents élaborés.

En préalable, la commune tient à souligner **la qualité du partenariat entre le TCO et les communes** qui ont accompagné l'ensemble du processus d'évaluation et d'élaboration de ce nouveau PDU. De nombreuses réunions de travail en configuration technique et stratégique ont jalonné la démarche et ont permis une bonne compréhension et appropriation des documents par l'ensemble des participants, élus et techniciens. Ainsi de nombreux échanges ont permis d'ajuster et d'infléchir les orientations proposées par l'équipe pilote du TCO et son prestataire, le groupement RRA/ZONE UP /CYTHEA, que nous tenons à remercier pour la qualité du travail et des analyses présentées.

Sur notre territoire communal, nous avons engagé également **la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme** avec un planning d'approbation en phase avec la révision du SCOT et du PDU.

Dans les documents mis à notre disposition à travers cette consultation (évaluation /diagnostic/ scénario) certains points ont attiré plus particulièrement notre attention :

- Il est identifié que la part en transport en commun sur la Possession est la plus faible des 5 communes du TCO pour autant que la commune figure parmi les communes les plus attractives avec une croissance de 3 à 4.5 % /an.

- La situation du stationnement dans le secteur du centre-ville est acceptable avec une bonne réserve de capacité
- Dans le scénario retenu la commune a privilégié la variante 2 :
 - Restructuration du réseau NKO
 - Mise en place d'une liaison en BHNS St Paul-Le Port-La Possession
 - Création de nouveaux franchissements routiers de la RN1 permettant une connexion entre le Port et la Possession
 - Densification autour des pôles d'échanges et pôles urbains

Dans le programme d'actions arrêté, la commune de la Possession est particulièrement concernée par les thématiques suivantes :

- La mise en œuvre des ZATT Cœur de Ville et Moulin Joli. C'est une action prioritaire pour la ville et dans les périmètres retenus, la ville s'attachera à prendre les dispositions adaptées dans le cadre de la révision du PLU et des orientations d'aménagement pour être en cohérence avec les objectifs du PDU. Les attentes de la ville sont particulièrement fortes concernant l'accompagnement financier et méthodologique du TCO pour atteindre les objectifs énoncés dans le PDU.
- L'articulation entre les dispositions du PLU et les propositions du PDU, permettant d'améliorer la perméabilité piétonne, les accès vers les arrêts de transport et la densification autour des zones bien desservies par les transports sera conduite dans le cadre de la révision générale, en concertation avec le TCO.
- Concernant les transports collectifs, la ville de la Possession a depuis plusieurs années et notamment avec le projet de l'ECOQUARTIER Cœur de ville et la ZAC Moulin Joli été partie prenante pour accompagner le TCO dans la réalisation des tronçons du projet d'Itinéraire Privilégié inscrits sur son territoire et dont le planning de réalisation avait été concerté en amont pour être en phase avec l'avancement opérationnel des projets communaux. Les dérapages successifs de la mise en œuvre du projet d'IP pénalisent fortement les projets d'aménagement portés par la commune tant sur le plan financier, technique et politique. La ville sera particulièrement vigilante sur les efforts que le TCO devra porter dans le cadre de la concrétisation opérationnelle des projets de développement des transports collectifs.
- Concernant les modes alternatifs de transport en commun et notamment par rapport à un TCSP, la ville de la Possession souhaite que les études soient engagées dans les meilleurs délais afin de déterminer les potentialités et les conditions de faisabilité d'un transport par câble urbain sur un tracé Nord Sud dans les bas de la commune permettant une desserte des secteurs les plus urbanisés de la Possession et dans une boucle intégrant également un tronçon en direction de la commune du Port avec un franchissement de la RN1.
- Enfin, s'agissant de la maquette budgétaire, une interrogation demeure sur les capacités à mobiliser collectivement le financement pour le programme d'actions proposé en particulier sur le thème « accompagner le développement des transports collectifs » estimé à 127 460 K€ dont une première enveloppe de 99 310 K€ est programmée pour la période 2016-2021. Les éléments financiers portés à la connaissance de la commune, en première instance, concernant le PPI, ne prennent pas en compte ce niveau d'investissement correspondant à cette action.

L'évaluation du PDU de 2007 met en exergue un avancement très faible (21%) de l'ensemble du programme d'actions très ambitieux (71 fiches actions), certains thèmes n'ayant fait l'objet d'aucune réalisation constatée.

Un constat relevé dans le rapport, précise que le portage du TCO était trop important au regard de ses compétences **notamment concernant la voirie.**

Aussi, nous vous informons que la ville de la Possession a engagé sur son territoire, un Plan de Déplacement Communal, déclinaison du PDU à l'échelon communal. Cette démarche a été initiée en parallèle de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme afin de préciser et de qualifier dans le PLU le volet déplacement. Le plan de déplacement communal devra être un document de référence pour l'organisation des circulations et des déplacements sur le territoire communal et devra accompagner la municipalité dans la mise en œuvre de son projet politique.

En effet, les grands projets d'aménagement des deux pôles urbains structurants du Cœur de Ville et de Moulin Joli /Rivière des Galets, vont totalement modifier la structure des déplacements dans le périmètre urbain, mais également à une échelle plus large, et il est donc primordial d'anticiper leur mise en œuvre en déterminant, dès aujourd'hui, les principaux enjeux et défis auxquels devra faire face la commune dans les années à venir. Cette étude a fait l'objet d'une demande d'accompagnement financier de la ville auprès du TCO et nous réitérons cette demande à intégrer dans le programme d'action du PDU.

Enfin, il nous semble important de souligner que la compétence transport, déléguée à l'intercommunalité, **ne peut s'exercer sans le concours efficace des communes.** En effet, la thématique de la mobilité et des déplacements est une préoccupation constante des communes dans l'exercice de leur compétence en aménagement et urbanisme. Ainsi le Plan de Déplacements Urbains se doit d'être un outil qui permet d'optimiser et de consolider les interfaces entre la commune et la communauté d'agglomération car l'enjeu majeur du PDU repose dans la capacité à **mettre en œuvre collectivement le scénario retenu** et la déclinaison opérationnelle. **La réussite de ce nouveau PDU dépendra donc de la qualité du partenariat et du suivi des actions dans le cadre d'un pilotage du TCO au plus près de l'échelon local.**

En conclusion, la commune de la Possession donne un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains du TCO avec une attente toute particulière sur les différents points développés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Le Maire,

V. MIRANVILLE

